



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 22 juin 2026

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 12 juin 2026

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 51

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Delphine BLAYA	Madame Sabine SICUREZZA
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Jordane GALLOIS	Monsieur Laurent MONNOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Christian DUCHANGE	Monsieur Benoît BORDAT
Monsieur François DESEILLE	Madame Caroline JACQUEMARD	Madame Emilie SIMONE
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Nina MARTINS
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Philippe THIRION	Monsieur Clément CRAVEUR
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM	Monsieur Denis GUVENATAM	Madame Laurence GERBET
Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Vanessa VAIZANT	Madame Sabine BAILLOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Isabelle PIERREY-ROUGET	Monsieur Franck AYACHE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Clémentine HUGOL-GENTIAL	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Florent COLOMBO	Madame Sandra GAUDILLIERE
Madame Mélanie BALSON	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Maël SZABELSKI	Madame Clémence HOUARD
Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Thérèse PUGLIESE	Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Marien LOVICH		Monsieur Thierry COUDERT
Madame Céline MAGLICA		Monsieur Antoine CAMUS
Monsieur Billy CHRETIEN		Madame Mélanie FORTIER

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Mélanie BALSON
 Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Massar N'DIAYE
 Monsieur Michel FELKAY pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
 Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
 Monsieur Patrice CHATEAU pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
 Monsieur François REBSAMEN pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
 Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Christian DUCHANGE
 Madame Catherine PETITJEAN pouvoir à Monsieur Florent COLOMBO

OBJET : CITOYENNETE ET DEMOCRATIE LOCALE

Renouvellement du Conseil participatif des jeunes

Par délibération en date du 25 mars 2024, la ville a renouvelé sa politique jeunesse et s'est engagée à donner une place encore plus importante aux jeunes dijonnais en créant de nouveaux espaces d'expression et de citoyenneté.

C'est dans ce nouveau cadre d'actions qu'une nouvelle instance dénommée Conseil participatif des jeunes a été créée pour ouvrir un espace de débat aux jeunes âgés entre 12 et 18 ans.

Cinq objectifs ont été fixés pour le Conseil participatif des jeunes :

- Favoriser la participation et l'initiative citoyenne des jeunes ;
- Sensibiliser les jeunes à la gestion de la vie locale, au rôle et au fonctionnement de la ville, et favoriser le dialogue entre les jeunes et les élus ;
- Co-construire avec les jeunes ;
- Associer les jeunes à la gouvernance de la feuille de route de la politique jeunesse ;
- Participer aux Agoras jeunes et à la définition de leur fonctionnement.

Le Conseil participatif des jeunes est désormais une instance pérenne de la Ville, structurée autour de rencontres régulières, de temps de formation et de la co-construction de projets concrets.

Cinq projets portés par les membres ont été retenus dans le cadre des Budgets participatifs 2025, à l'issue des votes organisés dans les Ateliers de quartiers. Ces projets, actuellement en cours de réalisation, portent sur des thématiques que les membres ont jugé essentielles pour la jeunesse : bien-être et santé mentale, valorisation du patrimoine dijonnais, mobilités douces et sécurité routière, promotion du sport et propreté urbaine.

Au-delà de ces réalisations, le Conseil participatif des jeunes s'est affirmé comme un véritable espace d'expression, d'apprentissage et d'engagement citoyen. Les jeunes ont pu bénéficier de formations en continu leur permettant de développer des compétences en animation, prise de parole, gestion de projet, et travail collectif, en lien avec les services municipaux et les partenaires associatifs.

Ce cycle de deux ans a également été marqué par une montée en autonomie du groupe, une participation accrue aux temps de concertation de la Ville et une implication renforcée dans les démarches participatives locales. Les membres ont travaillé sur une diversité de thématiques en lien direct avec les préoccupations de leur génération, parmi lesquelles :

- Environnement et cadre de vie : participation au groupe « écoloquence » pour demain la Ville, réflexion sur la réduction des déchets, initiatives de sensibilisation écologique.
- Solidarités et inclusion : formations sur les violences sexistes et sexuelles, sensibilisation au trouble du spectre de l'autisme, rencontres et ateliers autour de la santé mentale des jeunes.
- Culture et loisirs : participation aux groupes de travail des ambassadeurs de la bibliothèque Colette, consultation au musée de la vie bourguignonne, création d'un stand au Golden Coast Festival dédié aux jeunes : valorisation des talents locaux, débats sociétaux à partir des textes d'artistes, captation d'échanges avec les jeunes festivaliers.
- Engagement citoyen : formation au fonctionnement d'une association, rencontres avec le tissu associatif local, découverte des institutions nationales.
- Prévention et lutte contre l'implication des mineurs dans le trafic de stupéfiants : co-construction d'un court métrage de sensibilisation dans le cadre du projet LIMIT'S, en partenariat avec des professionnels de terrain.

Les dynamiques engagées montrent que le Conseil participatif des jeunes contribue pleinement à renforcer la place des jeunes dans la vie locale, à structurer leur participation citoyenne et à inscrire durablement leur parole dans les politiques publiques municipales. L'instance s'impose désormais comme un acteur incontournable de la démocratie locale, capable de proposer, d'expérimenter et de transformer des idées en actions concrètes au service de l'intérêt général.

En octobre 2026, le Conseil participatif des jeunes sera amené à se renouveler. Un appel à candidatures sera lancé à compter du 1er octobre. L'ensemble des supports d'information et de communication de la ville seront mobilisés ainsi que la plateforme dédiée à la participation citoyenne dénommée Dessinons Dijon.

Les candidatures seront ouvertes à tous les volontaires ayant leur domicile sur le territoire de la ville de Dijon. Un tirage au sort sera organisé le 6 novembre sous contrôle de commissaire de justice afin de désigner les futurs membres de cette instance. Trois principes seront pris en compte lors du tirage au sort comme le découpage des 9 quartiers, la parité femmes-hommes, la représentativité visant à l'équilibre entre les tranches d'âge des collégiens et des lycéens.

Après l'installation du Conseil participatif des jeunes, un premier travail collectif sera proposé aux nouveaux membres afin d'élaborer un protocole de fonctionnement qui devra respecter la charte d'engagement mise en place par les membres du cycle précédent. Les participants pourront également définir les thématiques et sujets sur lesquels ils souhaitent travailler.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le principe du renouvellement du Conseil participatif des jeunes, ainsi que le règlement du tirage au sort produit par la Commissaire de justice, Maître Marine FAVRE, annexé au présent rapport.

**Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** le principe du renouvellement du Conseil participatif des jeunes tel que décrit dans le présent rapport ;
- **d'adopter** le règlement du tirage au sort produit par la Commissaire de justice, Maître Marine FAVRE ;
- **d'autoriser** Madame la Maire à signer tous actes et documents à intervenir pour sa mise en œuvre et à apporter le cas échéant toutes modifications de détail ne remettant pas en cause l'équilibre général.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	